

Rennes, le 30/10/25

Communiqué relatif à la situation à Gaza

Les associations signataires, membres du Collège des sociétés savantes académiques de France, expriment leur profonde inquiétude face aux destructions massives des infrastructures éducatives et scientifiques dans la bande de Gaza, destructions qui n'épargnent ni les élèves, ni les étudiants, ni les personnels d'enseignement et de recherche. Selon l'UNESCO et des experts mandatés par l'ONU, la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur de la bande de Gaza ont été détruits ou rendus inopérants en raison des opérations militaires menées par Israël, entraînant ce que plusieurs observateurs qualifient de "scholasticide" [1]. Ces destructions compromettent gravement, et pour de longues années, les perspectives de reconstruction de la vie universitaire et scientifique palestinienne, elles-mêmes nécessaires à la reconstruction du territoire une fois la paix revenue.

Les associations signataires rappellent que la Cour internationale de justice a reconnu en janvier et mai 2024 l'existence d'un risque plausible de violations graves du droit international humanitaire et de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, que la Cour pénale internationale a engagé des procédures contre des responsables israéliens et palestiniens et qu'une commission d'enquête internationale mandatée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a conclu en septembre 2025 que le gouvernement israélien commet dans la bande de Gaza quatre des cinq catégories de faits qui définissent le crime de génocide [2]. Nous appelons en conséquence le gouvernement français à garantir activement, par les voies diplomatiques et juridiques dont il dispose, la protection des populations civiles et la défense du droit international [3].

Dans ce contexte, les associations signataires expriment tout particulièrement leur solidarité à l'égard de la communauté académique palestinienne – étudiants, enseignants, chercheurs, personnels – dont l'activité scientifique et la vie même sont aujourd'hui menacées. Elles invitent les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France à contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à la continuité de l'enseignement supérieur palestinien, notamment en accueillant des membres de la communauté étudiante et de recherche déplacés et en soutenant les dispositifs d'enseignement à distance déjà mis en place [4]. Elles encouragent les membres de la communauté scientifique à saisir leur tutelle directe pour agir dans cette direction. Elles demandent au gouvernement français de maintenir les crédits du programme PAUSE, d'étendre le nombre de bénéficiaires gazaouis au-delà des 59 personnes déjà retenues et d'assurer de façon prioritaire leur transfert vers la France [5]. Parallèlement, les associations signataires expriment leur solidarité aux membres de la communauté académique israélienne qui résistent et protestent contre la guerre malgré les très fortes pressions internationales et nationales.

La sortie durable de l'impasse à Gaza et en Cisjordanie ne pourra intervenir qu'à travers une solution politique conforme au droit international. À cet égard, les associations signataires prennent acte de la reconnaissance par la France de l'État de Palestine, mesure également adoptée par plusieurs États européens, et de la libération des otages détenus dans la bande de Gaza. En complément du plan de paix proposé par les Etats-Unis, elles encouragent le gouvernement français à contribuer activement à la relance d'un cadre multilatéral de négociation sous égide internationale en vue de la création d'un État palestinien, au soutien des procédures judiciaires en cours (CIJ, CPI), et à la mise en place d'un plan de reconstruction académique piloté par l'UNESCO ou la Commission Européenne.

La situation dans la bande de Gaza affecte également la vie en France. Les associations signataires condamnent avec la plus grande fermeté la recrudescence des actes antisémites et islamophobes en France, contraires aux valeurs républicaines et aux principes fondamentaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles attirent néanmoins l'attention sur la loi n° 2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur. Si ses objectifs sont pleinement légitimes, certaines de ses dispositions – notamment l'extension du champ des fautes disciplinaires et la possibilité de dessaisir les sections disciplinaires des établissements pour les étudiants – inquiètent quant à leur possible détournement [6]. Comme l'exemple des Etats-Unis le montre, ces dispositions pourraient, si elles étaient interprétées de manière extensive, restreindre indûment l'expression académique critique, y compris à l'égard de politiques gouvernementales étrangères.

Plusieurs manifestations et événements universitaires récents en lien avec la situation dans la bande de Gaza ont donné lieu à des campagnes médiatiques, des interventions politiques et policières et à des sanctions disciplinaires hors des cadres réglementaires prévus par les tutelles [7]. Les associations signataires expriment leur inquiétude face à ces situations, qui peuvent avoir pour effet de fragiliser l'exercice des libertés académiques. Ces libertés, protégées par un principe de valeur constitutionnelle et inscrites dans le Code de l'éducation, impliquent la garantie d'un espace de débat critique et contradictoire au sein des universités [8].

Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie
Association Femmes & Sciences
Association Française d' Études Américaines
Association Française de Mécanique
Association Française de Sociologie
Association Francophone des Activités Physiques et Sportives
Association Interdisciplinaire Française pour la Recherche en Économie Circulaire
Association pour la Recherche en Didactique des Mathématiques
Association pour la Recherche en Didactique des Sciences et des Technologies
Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie, l' Étude et la Mise en Valeur du Patrimoine Industriel
EthnoArt
Groupe Français de Rhéologie
Les Petits Débrouillards
Société de Sociologie du Sport de Langue Française
Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur
Société des Neurosciences
Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université
Société Française d'Écologie et d'Évolution
Société Française d' Étude du Seizième Siècle
Société Française d' Études Irlandaises
Société Française de Biologie du Développement
Société Française de Génétique
Société Française de Musicologie
Société Française de Statistique
Société Française des Études Japonaises
Société Francophone de Biologie Théorique
Société Géologique de France
Société Mathématique de France
Union rationaliste

- [1] <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/04/un-experts-deeply-concerned-over-scholasticide-gaza> ; <https://news.un.org/fr/story/2025/06/1156276> ; <https://council.science/blog/science-in-ruins-gazas-scientists-call-for-global-support/>
- [2] <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/11/un-special-committee-finds-israels-warfare-methods-gaza-consistent-genocide> ; <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/192> ; <https://www.icc-cpi.int/fr/news/situation-dans-letat-de-palestine-la-chambre-preliminaire-i-de-la-cpi-rejette-les-exceptions> ; <https://news.un.org/fr/story/2025/09/1157475>
- [3] <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/03/states-must-adhere-obligations-under-genocide-convention-prevent-further>
- [4] Par exemple TESI, relayée par l'Université Grenoble Alpes ou l'Institut Convergences Migrations : <https://www.uni-med.net/news/supporting-gazas-university-students-the-tesi-initiative-how-could-you-contribute/>
- De nombreuses autres initiatives : <https://www.gazauniversities.org> ; <https://www.scientists4palestine.org/about-us-2/> ; <https://academicsolidaritywithpalestine.org/> ; <https://www.birzeit.edu/en/news/rebuilding-hope-birzeit-universitys-initiative-aid-students-and-higher-education-institutions>
- [5] <https://www.programmepause.fr/> « À Gaza, nos vies sont en danger à chaque instant » : lettre à Jean-Noël Barrot – Aurdip
- [6] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052018661>
- [7] <https://aurdip.org/sciences-po-aucun-responsable-politique-ne-saurait-sarroger-le-droit-de-devaloriser-les-principes-dindependance-et-de-liberte-academiques/> ; « Sciences Po, champ de bataille de la guerre culturelle lancée contre la gauche » - Blast le souffle de l'info ; <https://blogs.mediapart.fr/tofaha/blog/180324/defendons-nos-etudiant-es-engage-es-pour-la-palestine> ; François Burgat : soutien à la liberté d'expression et de recherche - L'Humanité ; <https://www.rue89lyon.fr/2025/06/10/lyon-500-enseignants-chercheurs-soutien-liberte-academique/> ; <https://aurdip.org/didier-fassin-gaza-lhistoire-retiendra-le-soutien-apporte-a-sa-destruction/> ; <https://www.ohchr.org/fr/news/2024/06/special-rapporteur-right-education-conveys-alarm-violent-crackdown-peaceful>
- [8] Prise de position du Collège sur les libertés académiques (18 octobre 2024) : <https://societes-savantes.fr/publication-du-communique-de-limportance-pour-les-tutelles-de-defendre-la-liberte-academique/>